

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961  
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation  
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 20 novembre 2012, les emblèmes de la «Commission européenne», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. les emblèmes



20 novembre 2012

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle